

PROTECTION CHAUX HYDRODILUABLE

Protection hydrofuge et oléofuge pour revêtements minéraux décoratifs (teintes claires).



DESTINATION

Intérieur.

Sur surfaces verticales, horizontales. Dans toutes les pièces d'habitation (y compris les pièces humides).

Subjectiles : Revêtements minéraux, dont la Peinture à la Chaux, Enduit Minéral Chaux Fine, Enduit Romain, Structure et Empreinte. Recommandé uniquement sur les teintes claires.

QUALITÉS DOMINANTES

Protection Chaux Hydrodiluable est formulée à base de siloxanes en phases aqueuse afin d'imprégner les revêtements minéraux pour leur donner un effet perlant tout en conservant l'aspect naturel des revêtements à base de chaux éteinte. Protection oléofuge et hydrofuge permettant d'utiliser des revêtements minéraux dans les pièces d'eau.

Ne rend pas le revêtement lessivable ou lavable (risque de lustrage du revêtement).

- Bonne pénétration dans les revêtements minéraux.
- Réduit l'absorption d'eau, laisse respirer les matériaux.
- Effet perlant excellent obtenu après 24h.
- Hydrofuge à l'eau à faible COV.
- Intensifie très légèrement les couleurs.
- Facile d'emploi et économique. Une couche peut suffire.

MISE EN ŒUVRE

Respecter le D.T.U. 59-1

Les supports doivent être sains, secs, dépoussiérés, cohérents et très propres.

Il est indispensable d'attendre que le revêtement à base de chaux soit sec à cœur (1-2 jours selon l'hygrométrie et température du chantier).

Revêtements minéraux (Enduit Minéral Chaux Fine, Peinture à la Chaux, Enduit Romain, Structure, Empreinte) :

Le support à protéger doit être impérativement sec à cœur (1-2 jours selon l'ambiance du chantier).

Matériel d'application : Brosse spéciale acrylique (spalter) et pulvérisateur à pression de type airless.

APPLICATION

Prêt à l'emploi. Mélangez le produit avant utilisation. Ne pas diluer. Il est indispensable d'attendre que la chaux soit sèche à cœur (1-2 jours) et veiller également à contrôler le taux d'hygrométrie qui doit être inférieur à 70% lors de l'application de la Protection Chaux Hydrodiluable.

Appliquez une couche de préférence de bas en haut pour éviter tout ruissellement. À la brosse, la surface doit demeurer humide plusieurs minutes. Protection compatible avec l'ensemble des revêtements à base de chaux Ressource. Pour garantir la compatibilité et le côté hydrofuge sur d'autres produits, il est préférable de procéder à un test d'application sur la surface à traiter.

Ne traiter que des murs ou surfaces complètes. Tout arrêt au milieu de la surface à recouvrir sera visible. Les reprises doivent se situer aux arrêts naturels (angles, portes...).

Attendre le séchage complet (1h) pour juger du résultat final et 24h pour un effet hydrofuge et oléofuge optimal.

N.B. : L'application de cette protection peut très légèrement intensifier la couleur.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Aspect : Conserve l'aspect du décor.

Rendement : 8 à 10m²/L pour les enduits - 16 à 20m²/L pour les peintures à la chaux (variable selon l'absorption du revêtement).

Séchage : 1h (sec au toucher).

Recouvrable : Env. 24h avec la Cire Murale ou Cire Hydrodiluable suivant l'effet choisi.

Densité : 1,00g/cm³ (+/- 0,02).

Nettoyage des outils : À l'eau.

Conditionnement : 1L, 2.5L et 5L.

Conservation : 1 an en emballage d'origine non entamé. Stockez à l'abri du gel.

PRÉCAUTIONS

Appliquez entre +8°C et +30°C. Veuillez ne pas appliquer par humidité relative supérieure à 70%
Ne pas appliquer sur des revêtements chauds ou directement exposés au soleil. Évitez les courants d'air lors du séchage de la protection. Vérifiez préalablement qu'il n'y a pas eu de reprise d'humidité sur la surface à recouvrir. Protégez les parties voisines d'éventuelles projections sinon nettoyez rapidement.

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

Classification AFNOR : Non concerné

COV⁽¹⁾ : Valeur limite UE de ce produit (cat A/l) : 200g/L pour 2010.
Ce produit contient max. 1g/L COV à l'emploi.

Sécurité : Se reporter à la fiche de données de sécurité (FDS), conforme à la législation en vigueur.

⁽¹⁾ Composés Organiques Volatils : directive 2004/42/CE.

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur l'échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).